



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Nouvelle hausse des prix de l'électricité en 2024

Berne, 05.09.2023 - En 2024, les prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base vont augmenter en moyenne d'environ 18 pour cent pour les ménages (valeur médiane). C'est ce qui ressort des calculs de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Un ménage type paiera l'année prochaine 32.14 centimes par kilowattheure (ct./kWh), ce qui correspond à une hausse de 4.94 ct./kWh. Toutefois, les changements de tarifs peuvent varier sensiblement au niveau local.

Les quelque 600 gestionnaires de réseau de distribution suisses avaient jusqu'au 31 août 2023 pour faire connaître à leurs clients et à l'ElCom leurs tarifs d'électricité de l'année prochaine. Les tarifs se composent des tarifs d'utilisation du réseau, des tarifs de l'énergie, des redevances dues aux collectivités publiques et du supplément perçu sur le réseau. Selon les calculs des valeurs médianes de l'ElCom, la situation se présente comme suit pour 2024 :

- Un ménage-type qui consomme 4500 kWh par année (profil de consommation H4) paiera l'année prochaine 32.14 ct./kWh, soit 4.94 ct./kWh de plus qu'en 2023. Cela correspond à une facture annuelle d'électricité de 1'446 francs (+ 222 francs).
- D'une part, pour un ménage-type, les coûts de réseau augmentent, soit de 10.62 ct./kWh à 12.66 ct./kWh (+ 19 %). Le tarif d'utilisation du réseau comprend désormais les coûts de la réserve pour l'hiver, qui s'élèvent à 1.2 ct./kWh. Les prix de l'énergie augmentent pour les ménages de 13.08 ct./kWh à 15.63 ct./kWh (+ 19.5 %). Les redevances dues aux collectivités publiques augmentent légèrement de 0.99 ct./kWh

à 1.0 ct./kWh (+ 1 %). Le supplément de réseau reste à 2.3 ct./kWh.

- Le prix total médian passe ainsi de 27.2 ct./kWh à 32.14 ct./kWh, soit une augmentation de 18 %.

La situation des petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse est semblable à celle des ménages : les coûts du réseau et les prix de l'énergie augmentent également.

Cependant, les prix varient parfois considérablement entre les gestionnaires de réseau au sein de la Suisse. Ceci est principalement dû à de grandes différences dans l'approvisionnement en énergie (part de production propre, stratégie d'approvisionnement).

Raisons des augmentations de tarifs

La nouvelle augmentation générale des tarifs de l'énergie prévue pour 2024 est imputable à plusieurs facteurs : premièrement, pour de nombreux gestionnaires de réseau, la hausse des prix du marché à partir de 2024 se répercute plus fortement que l'année précédente, car une partie importante des achats pour 2023 a été effectuée avant la hausse des prix sur le marché à terme. Deuxièmement, le consommateur final assume les coûts occasionnés par la réserve pour l'hiver par le biais d'un supplément sur le tarif pour l'utilisation du réseau de transport. Troisièmement, l'augmentation du coût moyen pondéré du capital (WACC) par le DETEC pèse sur les tarifs de réseau.

Les tarifs de l'énergie pour l'approvisionnement de base sont basés sur les coûts de revient de la production propre ainsi que sur les prix de l'électricité achetée. Ils dépendent donc essentiellement du portefeuille de production et d'acquisition d'un fournisseur. En ce qui concerne les achats, le moment de l'acquisition, soit le moment où les contrats d'approvisionnement expirent et des réapprovisionnements sont nécessaires, joue un rôle important, car les prix sur le marché à terme de l'électricité ont fortement fluctué au cours des derniers mois. En outre, les gestionnaires de réseau disposent d'une certaine marge de manœuvre pour donner la priorité à leur propre production d'électricité renouvelable dans l'approvisionnement de base. De plus, les coûts des garanties d'origine ont augmenté en 2022 ; les coûts y afférents peuvent être répercutés sur les tarifs 2024 via les différences de couverture.

Les prix plus élevés sur le marché de l'électricité influencent également les coûts du

réseau, car ces derniers contiennent également des éléments dépendant du prix de l'électricité (pertes de rendement, services système). Les services système (SDL) sont mis à disposition par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid pour la stabilité à court terme du système. Les coûts des SDL sont facturés par Swissgrid aux gestionnaires de réseau suisses, qui les facturent à leur tour aux consommateurs finaux. Swissgrid doit acquérir les services système dans le cadre d'une procédure orientée vers le marché, non discriminatoire et transparente. En raison de leur lien avec l'énergie, les tarifs des SDL sont exposés à l'évolution des prix sur les marchés de l'électricité.

Publication des tarifs par l'ElCom

Les tarifs d'électricité 2024 des différentes communes et des gestionnaires de réseau peuvent être consultés et comparés dès à présent sur le site Internet de l'ElCom sous www.prix-electricite.elcom.admin.ch. En outre, des FAQ contenant des informations supplémentaires sur les augmentations tarifaires sont disponibles sur le site web de l'ElCom.

Les données de l'aperçu des prix de l'électricité proviennent directement des gestionnaires de réseau et sont constamment actualisées par l'ElCom. Les chiffres indiqués correspondent aux données du site web sur les prix de l'électricité, état au 04.09.2023. La qualité des données relève de la responsabilité des gestionnaires de réseau. Environ 1 % des gestionnaires de réseau n'ont malheureusement pas communiqué leurs données dans les délais impartis. Il n'est donc pas possible de consulter les tarifs de leurs zones pour le moment. L'impact sur les résultats communiqués ci-dessus est toutefois minime.

Les quatre composantes du prix de l'électricité

1. Tarif d'utilisation du réseau

Prix pour le transport de l'électricité de la centrale au consommateur. Il est déterminé par les coûts du réseau, c'est-à-dire la construction ainsi que l'entretien et l'exploitation. Les coûts de la réserve pour l'hiver sont désormais également inclus dans le tarif d'utilisation du réseau.

2. Tarif de l'énergie

Prix de l'énergie électrique fournie. Soit l'exploitant du réseau produit cette énergie dans ses propres centrales, soit il l'achète à des fournisseurs en amont.

3. Redevances dues aux collectivités publiques

Taxes et redevances communales et cantonales. Il s'agit, par exemple, des redevances de concessions ou des taxes énergétiques locales.

4. Supplément sur le réseau

Redevance fédérale pour l'encouragement des énergies renouvelables, pour le soutien de la grande hydraulique et pour l'assainissement écologique des centrales hydrauliques. Le montant de la redevance est fixé chaque année par le Conseil fédéral. En 2024, il s'élèvera comme l'année précédente au maximum légal de 2.3 ct./kWh.

Adresse pour l'envoi de questions

Antonia Adam, médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Christoffelgasse 5
3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch

Auteur

Commission fédérale de l'électricité



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-97619.html>